

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2521

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau - Projet de renouvellement urbain - Etudes préalables et acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux orientations définies dans la convention locale d'application du contrat de ville et du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin signée en décembre 2000, le comité de pilotage du GPV a décidé d'engager un projet de renouvellement urbain dans les quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau.

La Communauté urbaine et la commune de Vaulx en Velin, en étroite collaboration avec les organismes HLM, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et avec l'appui d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ont réalisé un diagnostic du territoire puis défini les grandes orientations de programme et de stratégie opérationnelle.

La Communauté urbaine a désigné, en janvier 2004, l'urbaniste qui a la charge d'élaborer le schéma de référence global et de définir les premières opérations d'aménagement.

Le comité de pilotage du GPV de Vaulx en Velin a approuvé, le 6 décembre 2004, le schéma de référence du renouvellement urbain des deux quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau ainsi que la stratégie de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

Ce projet porte sur un territoire de plus de vingt-six hectares où se trouvent 2 300 logements HLM au départ. Il prévoit un objectif de renouvellement de 70 % du parc HLM, soit 1 700 logements, sous dix ans. Une première phase opérationnelle doit concerner la démolition de 715 logements validée sur la base d'un diagnostic multithématique. Le programme de reconstruction n'est pas encore arrêté, mais il est possible d'annoncer la perspective de reconstruire un nombre de logements équivalents sur le site.

La future opération d'aménagement intégrera la restructuration complète du pôle commercial du Mas du Taureau situé au nord du secteur.

Dans un premier temps, il convient de réaliser, d'une part, les études techniques et relevés topographiques relatifs aux premières opérations d'aménagement, estimées à 200 000 € et, d'autre part, d'engager les acquisitions immobilières et de fonds commerciaux permettant la maîtrise du pôle commercial dans l'attente du futur montage opérationnel, estimées à 1 000 000 €.

Ces premières dépenses sont donc évaluées à 1 200 000 € au total.

Les études techniques et de faisabilité feront l'objet d'une participation financière de la CDC et de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). Les acquisitions foncières feront l'objet d'une participation financière de l'ANRU. Ces recettes sont aujourd'hui estimées à 650 000 € réparties comme suit :

- Caisse des dépôts et consignations (CDC)	50 000 €
- ANRU	600 000 €

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 17 janvier 2005 et du Bureau restreint le 31 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement :

- des études techniques et de relevés topographiques des premières opérations d'aménagement envisagées,

- des acquisitions immobilières et fonds commerciaux qui permettront d'engager la maîtrise du pôle commercial dans l'attente du futur montage opérationnel.

2° - L'opération Vaulx en Velin : GPVPré de l'Herpe et Mas du Taureau (première tranche), inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 1 200 000 € en dépenses et de 650 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 100 000 € en 2005
- . 300 000 € en 2006
- . 400 000 € en 2007
- . 400 000 € en 2008

- pour les recettes :

- . 100 000 € en 2006
- . 250 000 € en 2007
- . 300 000 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,